

REPUBLIQUE DU BENIN
- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 2000-145 DU 24 MARS 20

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie, de
l'intérim de Monsieur Bruno AMOUSSOU,
Ministre d'Etat chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

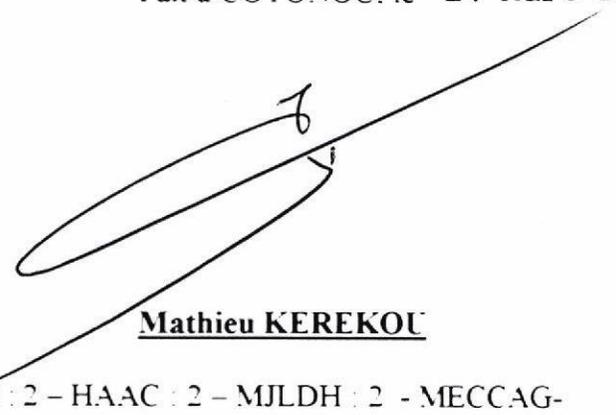
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 18 mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

- ARTICLE 1 : Pour compter du 23 mars 2000, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;
- ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Mars 20

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MJLDH : 2 - MECCAG-
PDPE : 4 - Autres Ministères : 18 - Départements : 6 - SGG : 4 - JORB : 1.